



PROCES VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS JEUNES

PV N° 149 CDCJ/29

REUNION du 13 Avril 2022

Présents : MM. AZZOUN F – BELORGEY B – DUPUY G - FAVELIER R – IPOUA G.

1.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24432800 U18 D3 A GENLIS 2 – Ent MANLAY se jouera le 30/04/2022 à 15H.

Match 24432986 U15 D3 A ENT POUILLY EN AUXOIS – ENT EF VILLAGES se jouera le 30/04/2022 à 16h15.

Match 24433201 U13 D2 B DFCO FEM 3 – USCD du 13/04/2022 se jouera le 18/05/2022.

Match 24433204 U13 D2 FONTAINE LES DIJON 3 – SAINT APOLLINAIRE 2 du 30/04/2022 se jouera le 04/05/2022 à 16H15.

1.2 FORFAIT

Match 24432766 U18 D2 B USCD – USSE du 9/04/2022

Forfait déclaré de USCD

La Commission Sportive donne match perdu par forfait à USCD, 0-3, -1 point, pour en reporter le bénéfice à USSE.

Amende 50€ à USCD.

1.3 Courriels

MPL : demande que le Match 24432860 U15 D1 MPL – SAINT APOLLINAIRE du 28/05/2022 soit avancé au 16/04/2022.

S'agissant de la dernière journée de championnat et en raison de l'équité sportive ainsi que du classement en cours, nous ne pouvons satisfaire à leur demande. Le match se jouera le 28/04/2022

SAINT JEAN DE LOSNE : La commission ne peut autoriser la rencontre le 4/06/2022 car la fin des championnats est prévue le 28/05/2022. Le match peut se dérouler soit le Jeudi 26/05/2022 ou bien un jour de semaine avant la date butoir des championnats.

La Commission rappelle que les feuilles de match doivent être transmises au secrétariat pour le LUNDI MATIN

RAPPEL : La dernière journée de championnat les matchs doivent avoir lieu à la même heure et le même jour pour une question d'équité sportive. La date butoir pour la saison 2021/2022 est le samedi 28/05/2022. Toutes les rencontres doivent être jouées avant cette date. Les feuilles de matchs doivent parvenir au secrétariat du district avant le lundi 30/05/2022.

1.6 TOURNOIS

AS PRECY

U10/U11 et U12/U13 le samedi 18 Juin 2022.

U6/U7 et U8/U9 le dimanche 19 Juin 2022.

EF VILLAGES

U6/U7 et U8/U9 le samedi 25 Juin 2022.

U10/U11 et U12/U13 et U13F le dimanche 26 Juin 2022.

II – FEMININE

2.1 CHANGEMENT DATES ET HORAIRES

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 24442612 U15 FEM GEVREY - VILLERS LES POTS du 09/04/2022 se jouera 14/05/2022 à 15h.

III- FOOT PLAISIR

Match 24479958 EF VILLAGES – GEVREY 2 du 23/04/2022 se jouera le 14/05/2022.

Match 24479957 TILLES FC – VINGEANNE se jouera le 16/04/2022.

IV- F.M.I

ABSENCE FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, pour le lundi 8h00, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette.

Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Saisie en retard.

RAPPEL DE DEBUT DE SAISON :

Etant donné l'éloignement des derniers matchs, il nous semble important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les éventuels nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Comme chaque début saison, les correspondants Footclubs doivent **OBLIGATOIREMENT** ressaisir le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs.

Nous vous remercions de faire le nécessaire rapidement

Une attention particulière doit être portée sur la partie "Paramétrage utilisateurs / équipe".

Ce point a posé des problèmes lors des premières journées car de nombreux clubs n'avaient pas procédé au re paramétrage des équipes pour leurs utilisateurs FMI et ont de fait été confrontés à l'impossibilité d'utiliser l'application lors des premiers matchs.

Journée des 9 et 10 Avril 2022

<u>09/04/2022</u>	U18 D1 / Phase Printemps / Poule A Ent Manlay 1 - Mirebellois Pont/Lam 1
<u>09/04/2022</u>	U15 D3 / Phase Printemps / Poule A Seurre 1 - Ent Pouilly En Aux. 2
<u>09/04/2022</u>	U15 À 8 Féminin / Phase Printemps / Poule Unique Beaune A.S. 1 - Asptt Dijon 1

Après réception des feuilles de match papier, la CDCJ valide les résultats acquis sur le terrain.

Prochaine commission : sur convocation

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : AZZOUN F.
Le secrétaire : BELORGEY B.